



40^{ème} session du groupe de travail de l'Examen périodique universel
République de Moldavie
(Genève, le 21 janvier 2022)

Intervention du Luxembourg

Le Luxembourg salue la délégation de la République de Moldavie et la remercie pour la présentation de son rapport national.

Ma délégation souhaite formuler les trois recommandations suivantes à la Moldavie :

- 1) Assurer que le Conseil pour la prévention de la torture, dont nous notons avec satisfaction la création, peut visiter, dans le cadre de son mandat, régulièrement et inopinément tous les lieux où des personnes sont privées de liberté, y compris les hôpitaux psychiatriques, les instituts de psycho-neurologie et les établissements pour mineurs.
- 2) Garantir l'indépendance, l'impartialité et la transparence du pouvoir judiciaire, notamment en protégeant les juges contre toute ingérence, en veillant à ce que toute allégation d'atteinte à l'indépendance du système judiciaire donne lieu à des enquêtes approfondies, indépendantes et impartiales.
- 3) Garantir le droit à l'éducation obligatoire et gratuite pour tous les enfants aux niveaux primaire et secondaire et poursuivre les efforts visant à améliorer l'accès à l'éducation en particulier pour les enfants roms et pour les enfants de familles pauvres.

Nous profitons de cette occasion pour féliciter la Moldavie pour la mise en œuvre des recommandations du second cycle de l'EPU et notamment pour la ratification de la Convention d'Istanbul. Nous souhaitons beaucoup de succès à la République de Moldavie pour la mise en œuvre des recommandations du présent cycle.

Je vous remercie.

[219 mots / Temps de parole : 1min30sec ; n.48 ; 28.01.22 matin]